

à peu près, du réseau entier—ce qui est une bien faible fraction.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur pourrait-il aisément nous donner la raison pour laquelle le Grand-Tronc-Pacifique paie par mille de son réseau un intérêt plus élevé proportionnellement que celui payé sur les autres réseaux.

L'honorable M. GORDON: Quelle est cette différence?

L'honorable M. DANDURAND: Le Grand-Tronc-Pacifique est en effet une ligne plus courte. Il s'étend de Winnipeg en gagnant l'ouest et comprend la section plus dispendieuse des Montagnes Rocheuses.

L'honorable M. LOUGHEED: Naturellement, ces faits doivent être pris en considération; mais en discutant le revenu net, à attendre de l'exploitation d'un réseau de chemin de fer, il faut prendre en considération ses obligations. Le gouvernement est obligé de faire ce prêt pour permettre à la compagnie de faire face à ses dépenses courantes, en attendant la décision qu'il jugera prochainement à propos de prendre pour protéger les garanties qu'il a données sur ce chemin de fer. Les dettes courantes de la compagnie se montent, aujourd'hui, à \$92,450,833. Je n'ai pas besoin de détailler les objets pour lesquels ces dettes ont été contractées. Ils sont nombreux. Je me contenterai de dire que cette somme considérable a été obtenue en grande partie par la compagnie en engageant ses valeurs négociables, et, en agissant ainsi, elle a compté qu'elle pourrait subséquemment renouveler de temps à autre les débetures qu'elle a données pour ses emprunts. En finançant de cette manière elle espère pouvoir faire flotter cette dette jusqu'à ce que la marche des affaires puisse reprendre son cours normal.

Mais la compagnie n'a pas, sans assistance, les ressources requises pour faire face à toutes ses obligations. Son déficit est de vingt et quelques millions de piastres. Si le gouvernement l'assiste en lui prêtant, dans les présentes circonstances, quinze millions de piastres, elle sera, au moins, en état de surnager jusqu'à ce que le gouvernement puisse voir ce qui devra être fait ultérieurement relativement à l'avenir de ce chemin.

L'honorable M. BOSTOCK: L'honorable ministre dirigeant voudrait-il détailler les obligations de la compagnie?

L'honorable M. LOUGHEED: Les obligations ou dettes courantes de la compagnie se montent à \$92,000,000.

[L'honorable M. Lougheed.]

L'honorable M. BOSTOCK: Ces dettes courantes constituent cette somme totale?

L'honorable M. LOUGHEED: Oui, et elles se décomposent comme suit:

Réseau du Canadian Northern—Mémoire du 15 avril 1916—re obligations—

Emprunts faits à Londres sur la garantie de valeurs hypothécaires dont une liste est donnée	\$29,411,964	
---	--------------	--

Gouvernement du Canada—prêt fait au Canadian-Northern, sur débetures 4 p. 100 garanties par le gouvernement	\$10,000,000	
---	--------------	--

Divers prêts sur diverses valeurs hypothécaires dont une liste est donnée	6,214,066	16,214,666
---	-----------	------------

Billets du Canadian-Northern portant 4 p. 100 d'intérêt—garantis par le gouvernement remboursables en 2 ans, dus le 1er septembre 1917	11,500,000	
--	------------	--

Billets de 5 p. 100 d'intérêt—terme 1 an—dus le 10 janvier 1917	2,500,000	14,000,000
---	-----------	------------

Billets payables—avances faites pour construction de la ligne principale et des embranchements		7,300,000
--	--	-----------

Prêts temporaires pour faire face aux intérêts, au coût de la construction, des améliorations et de l'équipement	\$19,925,345	
--	--------------	--

A déduire le produit des valeurs négociables, etc	3,529,929	16,395,416
---	-----------	------------

Estimations des entrepreneurs, sous-entrepreneurs, etc.		5,912,497
---	--	-----------

Divers comptes, listes de paie, etc.	4,902,432	
--	-----------	--

Compte de capital—paiements différés sur les têtes de lignes, terrains, etc.	4,493,567	
--	-----------	--

Coupon—intérêts accumulés, etc.	4,601,339	
---	-----------	--

\$13,997,338

En caisse—comptes dus sur matériaux, approvisionnements, etc	10,780,389	3,216,940
--	------------	-----------

\$92,450,883

Sur ces \$92,000,000, la Chambre observera que des valeurs négociables sont données en garantie pour le paiement de ce montant, et une partie de ces obligations peut être renouvelée pendant une longue période, ce qui allège d'autant la pression immédiate qui, sans ces renouvellements, amènerait la mise